Croiser genre et sexualité, un vrai dilemme ? Réflexions sur la prise en charge des violences dans les couples de même sexe/genre à Los Angeles

Pauline Delage

▶ **To cite this version:**

Pauline Delage. Croiser genre et sexualité, un vrai dilemme ? Réflexions sur la prise en charge des violences dans les couples de même sexe/genre à Los Angeles. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2017, Violence and Intersectionality, 42, pp.43-55. hal-02339433

HAL Id: hal-02339433

https://hal.univ-reunion.fr/hal-02339433

Submitted on 30 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Croiser genre et sexualité, un vrai dilemme ? Réflexions sur la prise en charge des violences dans les couples de même sexe/genre à Los Angeles

Depuis 2013 aux États-Unis, la question des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ainsi que les violences dans les couples de même sexe/genre est incluse dans le *Violence Against Women Act*, grâce à la ré-autorisation de cette loi fédérale promulguée pour la première fois en 1994. Historiquement pourtant, le problème des violences conjugales a été politisé par les mobilisations féministes des années 1970 qui l'ont en premier lieu associé aux relations hétérosexuelles. Le phénomène des *battered women* ou *battered wives*, comme on l'appelle à l'époque, est entendu comme un des aspects du continuum de violences masculines (Kelly, 1988), dont la fonction sociale est de maintenir le contrôle social du corps des femmes (Hanmer, 1977), et il est rendu possible et légitimé par le cadre marital (Del Martin, 1976). Aussi la violence conjugale est-elle envisagée comme une question nécessairement genrée, les femmes étant notamment davantage victimes que les hommes. À partir du milieu des années 1970, les groupes féministes ont créé des lieux d'accueil et d'hébergement le plus souvent exclusivement destinés aux femmes victimes et à leurs enfants (Del Martin, 1976 ; Schechter, 1982). Toutefois, cette approche féministe de la violence conjugale est souvent critiquée pour occulter la question des hommes victimes. L'apparition progressive de la question des violences dans les couples lesbiens et gais[1] dans les années 1980 a alors contribué à remettre en cause ce mode de problématisation et de traitement de la violence conjugale.

En quoi la question des violences dans les couples de même sexe/genre peut-elle se heurter, déstabiliser, voire renouveler, la grille de lecture féministe ? Ainsi, si la question des violences dans les couples de même sexe/genre a longtemps constitué un impensé, son apparition

[1] Selon la règle de francisation qui consiste à écrire gay/gays pour les noms et gai-e-s pour les adjectifs (Fabre et Fassin, 2003 ; Chauvin, Lerch, 2015).

dans l'espace public et dans les organisations LGBT[2] et féministes a éclairé certains des angles-morts de la problématisation féministe. Plutôt que d'opposer les approches féministes et celles centrées sur la violence dans les couples gais et lesbiens, les articuler permet en effet d'éclairer certains des défis empiriques et théoriques que pose la remise en cause de l'hétéronormativité, c'est-à-dire du « modèle productif qui incite, par les mécanismes de la structure sociale, à concevoir qu'un seul type de relation de couple est possible, soit l'hétérosexualité, et ainsi, forclore les identités de genre dans l'unique binôme homme/femme » (Chamberland, Théroux-Séguin, 2009), au fondement de la lutte contre la violence conjugale.

À partir d'une enquête ethnographique et par entretiens menés dans le comté de Los Angeles[3], cet article propose d'analyser ce que l'émergence du problème de la violence dans les couples de même sexe/genre fait au problème de la violence conjugale, celui-ci étant en premier lieu pensé dans le cadre hétérosexuel. L'étude des controverses qui animent le champ associatif contre la violence à Los Angeles souligne les conflits que cristallise la pensée d'un phénomène social en termes de genre. Ce faisant, il s'agit d'esquisser des pistes pour réaffirmer et « renforcer » (Bograd, 1999) une perspective féministe et intersectionnelle de la violence conjugale (Crenshaw, 1991).

DE LA DÉNONCIATION DE L'AVEUGLEMENT DES FÉMINISTES À L'INCLUSION DE LA QUESTION LGBT

Avant de prendre place dans les dispositifs d'action publique, le problème de la violence dans les couples de même sexe/genre est apparu dans le monde associatif héritier des mouvements féministes. Des militantes lesbiennes se sont en effet organisées à la fin des années 1970

2 Cette catégorie n'est pas une catégorie sociologique ; elle rassemble en effet des identités variées. Cependant, l'usage est ici lâche pour refléter principalement la terminologie associative.

3 L'enquête s'est principalement déroulée en 2011 dans le comté de Los Angeles. Outre trente-neuf entretiens menés avec des professionnel.le.s (juristes et travailleurs sociaux en particulier) d'organisations impliquées dans le champ de l'action publique contre la violence conjugale, j'ai observé le travail de certaines associations ainsi que les espaces de collaboration entre différents acteurs et actrices, en particulier celles issues des organisations LGBT et celles travaillant auprès des femmes victimes spécifiquement. Voir Pauline Delage, *Violence conjugale / Domestic violence. Sociologie comparée d'une cause féministe (France / États-Unis, 1970-2013)*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS, juin 2014.

pour contester l'hétéronormativité et la lesbophobie véhiculées par les associations se traduisant par l'invisibilisation à la fois de leur position spécifique dans les associations et des violences dans les relations lesbiennes. En 1978, un *caucus* se forme au sein de la *National Coalition Against Domestic Violence* (NCADV) pour traiter de la place accordée aux professionnelles et aux victimes lesbiennes dans les organisations d'accompagnement et d'hébergement. S'ensuit la création de la *Lesbian Task Force* : dès 1983, des conférences sur le sujet sont organisées et des textes sont publiés, avec en particulier la parution en 1986 de *Naming the Violence. Speaking Out About Lesbian Battering* (Lobel, 1986). La définition donnée à la violence dans les couples de lesbiennes, désignée par « *lesbian battering* », insiste sur les rapports de pouvoir et de domination qui façonnent les relations intimes et, en ce sens, reprend celle utilisée dans le cas des hétérosexuels :

> La violence dans les couples lesbiens est composée de comportements violents et coercitifs permettant à une lesbienne de contrôler les pensées, les croyances et la conduite de sa partenaire ou de punir cette dernière pour avoir résisté au contrôle exercé sur elle. (Hart, 1986, 173)

D'autres groupes de travail se constituent localement dans les années 1980 ; et les premières publications scientifiques paraissent à la fin des années 1980 (Renzetti, 1988).

En dehors du monde spécialisé dans la lutte contre la violence conjugale, la question de la violence chez les gays apparait dans les années 1980 avec la publication de textes, comme l'article « Battered Lovers » publié en 1986 dans *The Advocate*, et la création de groupes, comme *Lambda Oasis Project* à New York (Island, Letellier, 1991). Bien que la violence qui traverse un groupe déjà minorisé soit difficile à penser et que cette difficulté soit renforcée par la crainte d'accroître la stigmatisation que subissent les gays (Elliot, 1996), elle est progressivement incluse dans les programmes de certaines organisations gaies et lesbiennes. Ainsi, si le *New-York Anti-Violence Project* est fondé en 1980 pour lutter contre les violences homophobes, il va s'attacher à traiter des violences dans le couple. Depuis 1995, il coordonne le *National Coalition of Anti-Violence Programs* (NCAVP) qui rassemble chaque année des données sur les victimes gaies, lesbiennes, bis, trans et séropositives, les dispositifs d'accompagnement, le nombre de personnes ayant recours

aux services des associations, etc.[4] En 2014, seize organisations membres du NCAVP ont recueilli des données sur 2166 personnes ayant subi des violences et sur quinze homicides liés à la violence conjugale.

Avec la multiplication des travaux de recherche soulignant la prégnance du phénomène[5], l'action publique contre la violence dans les couples de même sexe/genre s'est peu à peu structurée. Malgré de grandes disparités territoriales et entre les États, la loi fédérale reconnaît aujourd'hui le problème et rend possible le financement de dispositifs destinés aux gays, lesbiennes, bi et trans. Situés souvent dans de grandes villes des États-Unis, certains programmes sont particulièrement réputés et marquent le champ de l'action publique. Le Los Angeles LGBT Center est un cas particulièrement exemplaire de lieu, ouvert en 1969 et destiné aux minorités sexuelles et de genre, qui a élaboré des services d'aide, des auteurs et des victimes de violences, à partir du milieu des années 1990. En 2005, le centre reçoit une subvention fédérale pour développer l'accompagnement juridique des victimes. Ces programmes s'insèrent dans une structure particulièrement importante au niveau national : en 2016, le Los Angeles LGBT Center mobilise plus de quatre cent cinquante employé.e.s et trois milles bénévoles ; il dispose notamment d'un centre de santé et d'un foyer d'hébergement pour jeunes LGBT[6]. Les salarié.e.s qui travaillent dans l'organisation font aujourd'hui partie du champ de l'action publique contre la violence conjugale : ils et

4 Voir le dernier rapport, National Coalition of Anti-Violence Programs, *2014 Report on Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer, and HIV-Affected Intimate Partner Violence*, New York, 2015, http://www.avp.org/storage/documents/2014_IPV_Report_Final_w-Bookmarks_10_28.pdf, consulté le 10 avril 2016.

5 C'est notamment le cas des enquêtes Walters, M.L., and M.J. Breiding, *The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey (NISVS). 2010 Findings on Victimization by Sexual Orientation*, National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention, 2013 ; Naomi G. Goldberg et Ilan H. Meyer, « Sexual Orientation Disparities in History of Intimate Partner Violence: Results From the California Health Interview Survey », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 28, no 5, 2013, p. 1109-1018. Voir aussi les revues de la littérature : Laura Badenes-Ribera, Amparo Bonilla-Campos, Dolores Frias-Navarro, Gemma Pons-Salvador et Monterde-i-Bort Hector, « Intimate Partner Violence in Self-Identified Lesbians: A Systematic Review of Its Prevalence and Correlates », *Trauma, Violence, and Abuse*, 2015, p-14 ; Catherine Finneran et Rob Stephenson, « Intimate Partner Violence Among Men Who Have Sex With Men : A Systematic Review », *Trauma, Violence, and Abuse*, 2012, p. 168-185.

6 Bien que cette appellation renvoie à des identités sexuelles et de genre variées, je l'utilise malgré toutes ses faiblesses descriptives et analytiques, dans la mesure où la constitution et les contours de cette catégorie n'est pas au cœur de l'article.

elles siègent dans les commissions contre la violence conjugale du comté et de la ville et dans des sous-commissions créées pour mieux traiter des situations des populations minorisées.

INTÉGRER LA QUESTION LGBT DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Comment, dans le contexte spécifique de Los Angeles, où les politiques publiques contre la violence et le tissu associatif LGBT sont particulièrement développés, l'émergence de la question des violences dans les couples de même sexe/genre a-t-elle transformé les associations « propriétaires » du problème de la violence conjugale ? À Los Angeles, la violence dans les couples de même sexe/genre n'est plus absente des associations héritières des féminismes. Les formations proposées par les organisations pour les futures bénévoles et toute personne intéressée par la question de la violence conjugale illustrent bien la reconnaissance croissante de la question LGBT[7].

Au cours de l'une de ces formations, dans une association située en périphérie de Los Angeles, une séance est consacrée aux « LGBTQQ » (*lesbiennes, gays, bis, trans, queer and questioning*). Les animatrices de la séance commencent par décliner et expliciter les différentes identités sexuelles et de genre, comme *femme*, *butch*, *trannies* (travelos), *bears* (ours), *dykes* (gouines), qui font référence à une *subculture*[8] homosexuelle. Différentes activités doivent ensuite permettre aux participant.e.s de prendre conscience de la position dominante et privilégiée qu'occupent les hétérosexuels dans la société. L'un des premiers exercices est centré sur la question des stéréotypes des intervenantes. L'animatrice nous demande de nous rassembler en binôme, et nous devons raconter un rendez-vous amoureux sans donner d'indices sur le genre de la personne. Pendant une conversation censée être relativement banale, se voir refuser la possibilité de révéler le genre de son ou sa partenaire apparaît alors comme une réelle difficulté pour la plupart des hétérosexuel.le.s présent.e.s, habitué.e.s au contraire à dire ouvertement avec qui ils ou elles ont des relations intimes. En creux, c'est la peur du dévoi-

7 Ces formations abordent plus généralement les mécanismes psycho-sociaux de la violence, les dispositifs juridiques, sociaux et thérapeutiques existants, les différentes formes de violence et les obstacles spécifiques auxquels font face des catégories de population minorisées.

8 Le terme est utilisé en anglais pour souligner la référence au concept et éviter de l'assimiler à une approche normative.

lement de l'orientation sexuelle qui est pointée ici. De la même manière, un texte, adaptant *White Privilege : Unpacking the Invisible Knapsack* de Peggy McIntosh (McIntosh, 1989) sur les privilèges blancs ou plutôt les avantages de toute sorte dont bénéficient inconsciemment les dominants blancs, rappelle comment la vie quotidienne et le point de vue des hétérosexuel.le.s est constamment facilitée par l'ordre socio-sexuel, et en retour, comment l'oppression se manifeste chez les dominés. On trouve par exemple dans cette liste :

- Mon orientation sexuelle n'est pas associée à des troubles psychologiques.
- On ne me demande pas pourquoi j'ai choisi mon orientation sexuelle.
- On ne me demande pas pourquoi j'ai choisi de rendre publique mon orientation sexuelle.

En mobilisant les outils des théories féministes et *queer*, ces différents exercices s'adressent donc en premier lieu aux dominant.e.s pour qu'ils puissent comprendre une expérience minoritaire et stigmatisée. Il s'agit d'interroger les représentations légitimes des sexualités et les normes socio-sexuelles en se centrant principalement sur l'homophobie des individus plutôt que sur les rapports et les systèmes sociaux sur lesquels elle s'appuie (Chauvin, Lerch, 2015).

Outre la question générale des préjugés et des stéréotypes homophobes, les difficultés spécifiques que rencontrent les victimes gaies, lesbiennes bis et trans de violences dans le couple sont également présentées au cours de la formation. Par exemple, l'homophobie peut servir de levier pour maintenir des formes de domination dans le couple : la menace que l'orientation sexuelle soit divulguée ; le manque de lois, de services destinés aux personnes LGBTQQ et d'informations peut alimenter la violence et empêcher une séparation. De la même manière, cacher les hormones de personnes trans ou le traitement de personnes séropositives non seulement met en danger leur santé mais entretient aussi une relation d'emprise et de contrôle. Ce type de formations cherche à opérer une transformation du regard des professionnel.le.s et des bénévoles. L'insistante sur la multiplicité des identités masque une certaine homogénéisation du groupe LGBTQQ, les effets des différences sociales, ethno-raciales, ou même de genre dans l'expérience de la violence conjugale étant peu abordés. Un gay blanc issu des classes supérieures n'a en effet probablement pas les mêmes ressources, notamment économiques, pour faire face à la violence conjugale qu'une lesbienne

noire issue des classes populaires. De la même manière, la question des causes de la violence dans les couples de même sexe/genre n'est pas posée : il importe surtout de convaincre de la nécessité d'alerter sur les formes diverses que prend la violence conjugale. Si l'on peut penser que le format très court de la formation limite tout développement, dans ce cas, cette approche est articulée à une perspective libérale qui veut que chacun.e puisse exprimer librement son ressenti, quel qu'il soit. En effet, au cours de la formation, les personnes hétérosexuelles sont invitées à exprimer librement leurs préjugés. Une femme se lève alors et dit qu'elle trouve que l'homosexualité n'est pas naturelle ; loin de susciter de la réprobation ou du débat, elle est presque félicitée d'avoir pu dire ce qu'elle ressentait. En appliquant le principe qui consiste à ne pas être jugeant.e (*judgemental*), l'objectif de la séance est donc de faire prendre conscience des effets de la stigmatisation, de promouvoir la tolérance et, ce faisant, d'améliorer la relation de services dans les associations d'aide. La stigmatisation des LGBTQQ, un groupe présenté de façon relativement homogène, est ainsi envisagée comme un problème qui nuit à la lutte contre la violence conjugale et à la production de services.

Même si des enquêtes locales et nationales soulignent un manque de services et de prise en compte des besoins des personnes LGBT[9], la prise de conscience de l'existence de la violence dans les couples de même sexe/genre façonne également le travail dans les associations. Tout d'abord, les catégories utilisées pour désigner le problème de la violence dans le couple ont changé. On parle dorénavant davantage d'*intimate partner violence* plutôt que de *domestic violence* ou de *battered women* afin d'inclure la diversité des configurations de relations intimes et, par extension, des personnes affectées. Ensuite, les professionnel.le.s d'associations spécialisées dans le traitement des femmes victimes interrogées

9 Une enquête, menée en 2010 par le NCAVP et le National Center for Victims of Crime, sur six cent quarante-huit dispositifs de traitement de la violence conjugale (associations d'accueil et d'hébergement, avocats, force de l'ordre…) a montré que 94% des répondant.e.s ne proposent pas de services aux victimes LGBT de violences sexuelles et domestiques, voir NCAVP et National Center for Victims of Crime, *Why it Matters : Rethinking Victim Assistance for Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, and Queer Victims of Hate Violence and Intimate Partner Violence*, mars 2010, http://www.victimsofcrime.org/docs/Reports%20and%20Studies/WhyItMatters_LGBTQreport_press.pdf?sfvrsn=0, consulté le 30 juin 2016 ; Chandra L. Ford, Terra Slavin, Karin L. Hilton, Susan L. Holt, « Intimate Partner Violence Prevention Services and Resources in Los Angeles: Issues, Needs, and Challenges for Assisting Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Clients », *Health Promotion Practice*, vol. 14, no 6, novembre 2013, p. 841-849.

pendant l'enquête ont insisté sur l'importance d'adopter une attitude « inclusive », de privilégier un langage neutre dans les entretiens avec les victimes et, en particulier, d'éviter de désigner systématiquement le partenaire supposé par « *he* ». Elles disent également accueillir toutes les victimes pour des rendez-vous individuels et parfois renvoyer les personnes vers les ressources offertes par le Los Angeles LGBT Center. Les centres d'hébergement sont néanmoins le plus souvent non-mixtes ; et s'ils peuvent donc accueillir les lesbiennes, les gays et les trans sont le plus souvent exclus de ces lieux. Or ce problème d'ordre pratique révèle et renforce des clivages définitionnels.

DES CONFLITS PERSISTANTS ET LE RENOUVELLEMENT DES LUTTES DÉFINITIONNELLES

Vera, directrice du programme juridique du Los Angeles LGBT Center, souligne les tensions pratiques qui opposent les associations héritières des féminismes et celles axées sur la question LGBT :

> Il y a toujours des problèmes dans quelques endroits, avec les refuges. Les refuges, ce n'est qu'une partie de l'aide aux survivant.e.s. Mais c'est sûrement avec eux qu'on a le plus de problèmes parce qu'ils ne sont pas mixtes (*sex-segregated facilities*). Donc, c'est très difficile pour un gay ou pour un homme trans d'avoir accès aux refuges. Et puis même pour les lesbiennes, ça peut être compliqué parce qu'elles hébergent parfois des auteures de violence, vu qu'elles ne s'imaginent pas que les auteures puissent être des femmes. Donc ça reste un peu difficile parce que la violence est toujours vue comme un problème d'hommes violents envers les femmes. Alors quand on arrive en disant « bon, en fait, ça peut arriver dans les relations entre personnes du même genre », c'est parfois compliqué.

Les questions pratiques que soulève Vera renouvellent des conflits sur la définition des violences et elles cristallisent des luttes pour la « propriété » (Gusfield, 1984) d'un problème public, c'est-à-dire pour l'imposition d'une manière de l'envisager et de le traiter.

Si la collaboration et la coordination des acteurs et des actrices sont des mots d'ordre des politiques publiques, des clivages importants structurent le champ de l'action publique. Des objectifs et des intérêts professionnels, institutionnels et politiques distincts constituent le socle de la remise en cause de l'analyse féministe de la violence conjugale. Alors que les associations héritières des féminismes s'emploient à rendre légitime leurs pratiques professionnelles et leur domaine d'intervention centrés sur les femmes, les associations spécifiquement consacrées aux

violences dans les couples de même sexe/genre promeuvent des lois neutres, dans lesquelles hommes et femmes sont entendus comme de potentiels victimes et auteurs, et souhaitent que l'hébergement proposé par les associations soit accessible aux gays. Défendant un problème récemment apparu, les associations LGBT tentent d'imposer l'idée selon laquelle la violence conjugale est bien « une question LGBT », ce qui nécessite de construire des dispositifs de prise en charge destinés également aux hommes. La grille d'analyse de la violence conjugale, telle qu'elle est promue par les féministes, mériterait ainsi d'être transformée pour être plus inclusive et s'adapter davantage à de nouveaux enjeux.

Or, ces divergences pratiques s'ancrent dans un contexte où l'approche héritière des féminismes est plus largement contestée dans l'espace public. Le champ scientifique est notamment animé par des débats opposant des travaux soulignant une « symétrie de genre » (hommes et femmes seraient autant victimes) et ceux rappelant le caractère asymétrique de la violence conjugale (les femmes sont davantage victimes que les hommes et la violence vécue par les femmes s'inscrit dans des logiques de contrôle) (Kimmel, 2002 ; Johnson, 2008). Le problème public de la violence conjugale fait ainsi l'objet de « luttes définitionnelles » qui portent principalement sur la signification des concepts de genre et de violence (Gusfield, 1984 ; Bacchi, 1999). Au cœur de ces polémiques, la question des hommes victimes est sans cesse posée. Aux États-Unis, des acteurs et des groupes masculinistes (*men's rights groups*) usent de stratégies variées pour transformer les politiques publiques de lutte contre les violences dans le couple et les neutraliser (Dragiewicz, 2011). En 2003, dix centres d'hébergement californiens ont ainsi été poursuivis pour « discrimination envers les hommes » par un homme qui a été soutenu par des organisations masculinistes nationales. Dans les commissions de lutte contre la violence du comté et de la ville de Los Angeles, un membre d'une association masculiniste siège et s'est largement inséré dans le champ de l'action publique pour dénoncer le manque de structures pour les hommes victimes.

Outre l'engagement de certains en faveur des « droits des hommes », qu'on peut envisager comme une résistance explicite à la lutte contre les inégalités, l'idée de symétrie se diffuse dans les associations spécialisées héritières des féminismes. Le problème de la violence conjugale y est parfois perçu et décrit par les professionnelles comme un phénomène qui touche « tout le monde », quels que soient l'identité ethnoraciale, l'âge, l'orientation sexuelle ainsi que le genre. Le slogan « la vio-

lence ne fait pas de discrimination » est ainsi répété de façon récurrente pour insister sur l'importance de développer des programmes inclusifs. La rhétorique professionnelle centrée sur la nécessité de produire des services pour tous et toutes tend alors à obscurcir et à supplanter les logiques de genre qui structurent le phénomène de violence conjugale. La notion de genre est utilisée pour renvoyer à l'identité sexuée d'une personne, à une caractéristique individuelle, et non aux inégalités structurelles qui structurent l'asymétrie de genre. C'est par exemple le cas dans un article soulignant les problèmes persistants dans l'accueil et l'accompagnement des survivant.e.s LGBT :

> La tendance à penser les relations en fonction de normes hétérosexuelles, l'utilisation de certaines expressions, comme les « refuges pour femmes battues » plutôt que « les refuges contre la violence conjugale » et des présupposés genrés (comme l'idée selon laquelle seuls les hommes peuvent être agresseurs) limitent le recours des LGBT aux ressources disponibles et l'efficacité de ces dernières. (Ford, Slavin, Hilton, Holt, 2003, 842)

Or, l'acception du genre, synonyme d'identité individuelle se confondant parfois à sexe, n'est pas la seule conception utile pour comprendre le phénomène de la violence conjugale. Si dans les couples hétérosexuels les dynamiques de genre se reflètent notamment dans le fait que les femmes sont davantage victimes de violences que les hommes, l'influence du genre dans le couple n'est pas réductible à une asymétrie quantitative. Au contraire, la violence conjugale reflète les logiques de socialisation différenciée et d'inégalités structurelles qui rendent possible des formes de contrôle dans le couple. Sans même évoquer la multiplicité des rapports de pouvoir qui se diffuse dans l'intimité, les couples de même sexe/genre ne sont pas protégés des rapports de genre au prétexte que ceux-ci seraient constitués de personnes de même sexe ou genre. Plutôt que de considérer que la prise en compte de la violence dans les couples de même sexe/genre entérine une approche antiféministe, on peut considérer qu'elle invite à penser la complexité des rapports qui façonne et alimente la violence.

CONCLUSION

Pour conclure, on peut proposer trois pistes de réflexion et de recherche critiques non seulement de la formulation du problème des violences conjugales par les associations héritières des féminismes mais aussi de celle proposée par les organisations LGBT observées à Los

Angeles : il s'agit ainsi de 1) dénaturaliser la violence ; 2) penser les intersections dans les cas de violence dans le couple ; 3) penser l'imbrication des rapports sociaux dans les relations intimes.

Tout d'abord, la question des violences LGBT permet en effet de dénaturaliser le problème. Si les femmes peuvent être violentes tout comme les hommes, ce sont bien les représentations de ces violences et l'autorisation sociale au recours à la force qui sont structurées par des logiques de genre… notamment. L'impensé de la violence des femmes (Cardi et Pruvost, 2012) doit au contraire pouvoir être pensé pour permettre une meilleure prise en charge des lesbiennes mais aussi comprendre les résistances des hétérosexuelles face au contrôle de leur conjoint.

Ensuite, le problème des violences dans les couples de même sexe/genre permet d'appréhender les formes que prend la violence conjugale dans une perspective intersectionnelle centrée sur la constitution des expériences en fonction des positions de chacun.e dans un ordre socio-sexuel et de genre. Comme l'a montré K. Crenshaw au sujet des femmes afro-américaines, vivre au carrefour de plusieurs identités sociales stigmatisées et dominées crée un rapport aux institutions sociales qui peut accroitre le risque de violences et créer des formes particulières (Bograd, 1999 ; Sokoloff, 2005). Comment porter plainte auprès d'institutions qui contrôlent en réprimant les classes populaires racisées ? De la même façon, comment s'adresser aux autorités alors que celles-ci sont structurées par des rapports virils et que la crainte de la sortie du placard oriente la vie des LGBT ? Dans les recherches et dans l'accompagnement, il importe alors de prendre en compte systématiquement l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie qui peuvent nourrir le contrôle dans le couple en créant des formes de violence et des subjectivités spécifiques.

Enfin, l'approche centrée sur l'expérience des oppressions multiples et les besoins qui en découlent n'empêchent donc pas de « reconnaître la complexité des inégalités structurelles qui informent simultanément les formes que prend la violence commise, les réponses individuelles et des groupes, les significations qui sont attribuées à la violence (Erez, Adelman et Gregory, 2009) les facteurs qui augmentent les risques d'occurrence de la violence (Coker, 2000) » (Coker, 2016). En se départissant de l'analyse des risques pour se centrer sur les logiques et les causes sociales au fondement de la violence, les violences dans les couples de même sexe/genre incitent à penser les rapports sociaux et de

pouvoir multiples qui agissent dans l'intimité du couple. Cela suppose de réinvestir, dans les pratiques d'accompagnement, les politiques publiques et la recherche, une conception forte du genre, dans lequel celui-ci n'est pas un simple synonyme de sexe, pour permettre de repenser la question des rapports de pouvoir et de domination qui traversent le monde social, qui façonnent les représentations, les comportements et les modes d'organisation sociale.

Pauline DELAGE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BACCHI, Carol Lee. *Women, policy and politics: the Construction of Policy Problems*. Sage, 1999.

BOGRAD, Michele. « Strengthening Domestic Violence Theories: Intersections of Race, Class, Sexual Orientation and Gender », *Journal of Marital and Family therapy*, vol. 25, no 3, 1999, p. 275-289.

CARDI, Coline & Geneviève PRUVOST. *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, 2012.

CHAMBERLAND, Line & Julie THÉROUX-SÉGUIN. « Sexualité lesbienne et catégories de genre », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 1, printemps 2009, mis en ligne le 09 juillet 2009, consulté le 12 avril 2016.

CHAUVIN, Sébastien & Arnaud LERCH. *Sociologie de l'homosexualité*. Paris : La Découverte, 2015.

CRENSHAW, Kimberle. « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics and Violence against Women of Color », *Stanford law review*, 1991, p. 1241-1299.

DEL, Martin. *Battered Wives*. New York: Simon and Schuster, 1976.

DRAGIEWICZ, Molly. *Equality with a Vengeance. Men's rights Groups. Battered Women and Antifeminist Backlash*. Boston: Northeastern University Press, 2011.

ELLIOT, Pam. « Shattering Illusions: Same-sex Domestic Violence », Journal of Gay & Lesbian Social Services, vol. 4, no 1, 1996, p. 1-8.

FABRE, Claire & Éric FASSIN. *Liberté, égalité, sexualités. Actualité politique des questions sexuelles*. Paris : Belfond/Le Monde, 2003.

GUSFIELD, Joseph R. *The Culture of Public Problems: Drinking-driving and the Symbolic Order*. Chicago: University of Chicago Press, 1984.

HANMER, Jalna. « Violence et contrôle social des femmes », *Questions féministes*, n°1, 1977, p. 69-88.

HART, Barbara. « Lesbian Battering : an Examination ». *Naming the violence*, K. Lobel (dir.). Seattle: Seal Press, 1986.

ISLAND, David & Patrick LETELLIER. *Men who Beat the Men who Love them: Battered Gay Men and Domestic Violence*. New York: The Haworth Press, 1991.

JOHNSON, Michael P. *A Typology of Domestic Violence. Intimate Terrorism, Violent Resistance and Situational Couple Violence*. Lebanon, New Hampshire: Northeastern University Press, 2008.

KELLY, Liz. *Surviving Sexual Violence*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 1988.

KIMMEL, Michael S. « 'Gender Symmetry' in Domestic Violence: a Substantive and Methodological Research Review », *Violence Against Women*, vol. 8, n°11, 2002, p. 1332-1363.

LOBEL, Kerry (dir.). *Naming the Violence. Speaking out about Lesbian Battering*. Seattle: Seal Press, 1986.

RENZETTI, Claire. « Violence in Lesbian Relationships. A Preliminary Analysis of Causal Factors », *Journal of interpersonal violence*, vol. 3, no 4, 1988, p. 381-399.

SCHECHTER, Susan. *Women and Male Violence*. Boston: South End Press, 1982.

SOKOLOFF, Natalie (dir.). *Domestic Violence at the Margins: Readings on Race, Class, Gender and Culture*. New Brunswick: Rutgers University Press, 2005.